*Chronique*

# LE FAUST HONGROIS

La Norvège, l'Angleterre, la Hongrie ont leur Faust. La France n'en a point. C'est que nous ne sommes pas curieux de *Weltanschauung*. L'esprit français ne baigne pas dans le cosmos. Les problèmes de la destinée universelle le laissent assez indifférent. Les fils de Descartes ne connaissent que la pensée humaine.

On sait que le Faust norvégien se nomme Peer Gynt, et le Faust anglais Manfred. Le Faust hongrois est une œuvre pareillement romantique, qu'on vient de reprendre à la fois, avec un grand succès, à Vienne et à Budapest. C'est la *Tragédie de l'homme*.

L'œuvre a une histoire. Il y avait en Hongrie, à Csesztwe, au temps de la révolution de 1848, un seigneur de village, nommé Emeric Madach, dont deux frères avaient péri pour l'indépendance de la patrie, et qui, lui-même de santé trop faible pour se battre, avait soutenu le mouvement autant qu'il le pouvait. On se rappelle cette tragique histoire : des étudiants et des paysans armés de faux; les cloches fondues pour faire des canons; un grand organisateur, Arthur Gœrgey, disciplinant et formant cet enthousiasme; les armées autrichiennes battues dans une campagne d'hiver; le Parlement de Debrecen proclamant le 14 avril 1849 l'indépendance de la Hongrie ; puis l'arrivée des Russes; l'armée nationale épuisée et déposant les armes; malgré la promesse d'amnistie, les exécutions ; le président du conseil fusillé; treize généraux condamnés à mort, dont neuf pendus comme des voleurs ; la Constitution suspendue, les emplois publics donnés à des Allemands, la langue nationale persécutée, le pays divisé en provinces et gouverné comme une satrapie.

Madach donna asile à des proscrits, fut dénoncé, passa deux ans en prison. Quand il revint, sa femme, qui était jeune et belle, était partie en abandonnant ses enfants. Il faillit devenir fou. Mais tant de malheurs avaient mûri son génie. « Pendant son incarcération, écrit M. Foti, il avait longuement médité sur la détresse de sa patrie et sur la vanité de l'effort humain. Son infortune personnelle lui fit sentir cruellement la fragilité du bonheur terrestre. Revenu à lui-même, il se plongea dans l'étude d'ouvrages historiques et philosophiques. Et ainsi naquit en lui l'idée de rechercher les causes qui déterminent la marche de l'humanité et d'exposer, dans une œuvre poétique, les phases de la lutte que l'homme doit soutenir pour fixer son destin. » Cette œuvre, ce fut la *Tragédie de l'homme*. Commencée en 1857, elle fut publiée en 1861, et accueillie avec enthousiasme. Madach mourut peu après, en 1864, à quarante-deux ans. Quoique le poème soit fait pour la lecture, il a, par l'éclat et la variété des scènes, de quoi tenter un metteur en scène. En 1885, il était représenté sur le Théâtre national de Budapest.

Comme dans *Faust*, le premier tableau se passe au ciel, et les anges chantent des hymnes. La création est achevée, mais encore suspendue. Avant que les génies des mondes s'élancent dans le vide pour commencer leur course infinie, ils passent une dernière fois devant le trône suprême, menant le cortège des étoiles, au son de la musique des sphères. Les archanges louent la sagesse, la force et la bonté. Mais les archanges sont dénués d'esprit critique. Seul, Lucifer se tait. Interrogé, il fait une âpre critique de cette création, jouet d'enfant peu convenable à l'âge du Créateur. L'homme, un jour, ce singe de Dieu, la refera au laboratoire. « Tu l'as placé dans ta grande cuisine et tu t'amuses à le voir gâcher, bousiller et se prendre pour un dieu. Et quand il aura bien gâté le plat, alors tu t'allumeras d'une colère tardive... Comment souffres-tu qu'une étincelle enveloppée de boue mime son maître — dont elle est la caricature, non l'image, — dans un monde où Destin et Liberté se contrecarrent et d'où est absente l'intelligente Harmonie? »

Ce discours fait scandale, et Lucifer est chassé du ciel. Mais il proteste. Esprit négateur, il est éternel comme Dieu. Comme le Diable de Gœthe, il est nécessaire à l'univers. « Ce qu'il me faut, dira-t-il plus loin, c'est la lutte, une lutte sans trêve et sans merci, qui produise des énergies nouvelles, engendre de nouveaux mondes où les âmes puissent être grandes et où puissent me suivre ceux qui ont du courage. » Il est le vide qui a obligé Dieu à créer. Il réclame sa part de la création, et Dieu lui donne ironiquement deux des arbres de l'Eden, les plus beaux, il est vrai. « Puissant Seigneur, dit le Diable, tu partages en avare. » Mais il n'en demande pas plus. Il lui suffit d'un pouce de terrain. Là où la négation a mis une fois le pied, elle se fait forte de renverser le royaume du Créateur.

Nous voici maintenant dans l'Eden. Eve se réjouit de la douceur de vivre; elle est éperdument reconnaissante à Dieu : « Sentir qu'on veille à nos besoins et n'avoir en retour qu'à balbutier notre gratitude... » Adam, au contraire, goûte surtout le plaisir de régner sur tout ce qui respire. Le goût de la dépendance, qui est le caractère d'Eve, lui inspire un certain mépris. Cependant, il a le sentiment de la discipline. Il a soif, et Eve veut cueillir un fruit pour lui. Mais on entend aussitôt gronder la voix du Seigneur : « Arrête... Ne touchez pas aux fruits de ces deux arbres. Un esprit malfaisant en assure la garde et ils donnent la mort à qui ose y goûter. » Et Eve de demander aussitôt : « Pourquoi les deux arbres les plus beaux nous sont-ils défendus? » Mais Adam s'incline : « Pourquoi le ciel est-il bleu? Pourquoi l'herbe est-elle verte? Il en est ainsi, cela suffit. Obéissons. »

Les voici l'un près de l'autre, et retrouvant en eux l'harmonie universelle. A les voir unis, Lucifer doute de l'efficacité de l'œuvre maléfique qu'il va entreprendre. « Qui sait, dit-il, si les séduisantes armes de la science et de l'ambition ne se révéleront pas impuissantes contre le sentiment, leur unique refuge? » Il décide pourtant d'en finir. Et il commence à séduire Adam par des raisonnements subtils. Adam croit penser, parce qu'il ressent la joie de l'existence et qu'il loue la bonté de Dieu. Mais le ver dans le fruit pense ainsi. Il y a en lui une autre sorte de pensée qui sommeille. « Réveille-la, tu deviendras majeur; elle te donnera l'enviable faculté de choisir entre le bien et le mal, de décider librement de ton sort en secouant la tutelle de la Providence. » « Ces choses me donnent le vertige », dit Adam. « Moi, elles m'enthousiasment, dit Eve.

Il suffit de manger les fruits de ces deux arbres pour tout savoir et pour être immortels: car qu'est-ce que la science sans l'immortalité? « Nous serons punis », dit Adam. « Non, dit Eve, car Dieu nous a nécessairement donné les penchants qu'il voulait que nous suivions, et le péché entre dans ses desseins. » « Tiens, dit Lucifer, voilà le premier philosophe. »

Ils goûtent à l'arbre de la Science, mais un chérubin leur interdit l'arbre de la Vie. Nous les retrouvons hors du Paradis, dans un enclos qu'Adam protège par une palissade, et la propriété est créée. « Je ferai revivre ici le Paradis perdu », dit Eve, et la famille est fondée. « Voilà de bien grands mots, dit le Diable. Famille, propriété, deviendront peu à peu patrie et industrie. Elles engendreront tour à tour et détruiront tout ce qui est grand et noble. » Mais surtout Adam, séparé de Dieu, s'interroge sur lui-même et sur le monde. Il ressent déjà ce tourment romantique, l'inégalité entre les élans de l'âme et le pouvoir de les suivre. Borné dans sa nature, infini dans ses vœux... Cette antinomie, Lucifer lui-même n'a pas le pouvoir de la résoudre. Du moins fait-il défiler sous les yeux d'Adam les phénomènes de la vie de la terre, tels qu'on les imaginait en 1860. Nous voyons des tourbillons de feu et des lignes de force magnétiques. « La terre s'ébranle sous moi, dit Adam. Ce qui jusqu'à présent m'avait paru solide et informe devient matière bouillonnante, se cristallise ici, là bourgeonne et aspire irrésistiblement à la vie. »

Comme Adam se plaint, dans ce tourbillon universel, d'être abandonné et seul, Lucifer lui donne un nouveau dieu, l'Esprit de la terre. Celui-là aussi nous est déjà connu par *Faust*. Mais ici il a deux aspects. Dans les chœurs du Paradis, c'est un génie doux et modeste; aussi Lucifer l'a-t-il choisi pour remplacer auprès d'Adam le revêche Jehovah. Mais tel qu'il apparaît à l'homme, l'Esprit de la terre est effrayant, et il apparaît accompagné à la fois de tonnerre, de flammes, de nuées et d'un arc-en-ciel. « M'appeler est une chose, dit-il, me gouverner en est une autre. »

A l'origine du monde, Adam se pose déjà les problèmes que ses descendants se posent encore. Il veut savoir pourquoi il lutte, pourquoi il souffre. Et Lucifer lui répond en lui montrant l'avenir. C'est cette revue de l'histoire du monde qui est proprement la pièce. Dans un songe prophétique, Adam va vivre toutes les étapes de l'humanité. Il est d'abord Pharaon en Egypte. A l'éternelle question : « Quel est le sens de la vie? », il semble que le Destin réponde ici : « La Puissance. » Ou, si on veut, il semble qu'à cette autre demande : « Quel est le chemin du Bonheur? », il réponde : « L'Orgueil. » Car Pharaon, qui est Adam, est maître de tout un peuple. Eve, qui va, de tableau en tableau, représenter l'éternel féminin, est ici une esclave, qui, ayant perdu l'homme qu'elle aime, est jusque dans ses pleurs toute soumise au plaisir du prince. Mais peut-il être heureux quand, du haut de son bonheur, il entend toute l'humanité qui gémit pour lui faire ce bonheur. « Des millions d'hommes pour un seul homme! » Son esprit se révolte : « C'est ce million qu'il faut faire valoir, s'écrie-t-il, et cela ne peut se faire que dans un Etat libre. » Nous sommes donc aussitôt transportés à Athènes, et Adam, de Pharaon qu'il était, devient Miltiade. Il apprend à connaître ce qu'est un Etat libre, les suffrages vendus, les démagogues excitant le peuple, l'ingratitude, la versatilité, la férocité de la foule. Miltiade, qui a sauvé la patrie, va être décapité, sur une dénonciation. Il s'y soumet, car il se juge lui-même coupable, coupable de son engouement pour l'idéal. Il renie Pallas. Mais au moment où il périt sous la hache de Lucifer, le beau, jeune et doux génie de la mort apparaît, tenant un flambeau renversé et une couronne. C'est ainsi que l'idéal embellit les portes mêmes qui conduisent hors de la vie. Lucifer, qui se délectait de la fin désespérée du héros, écume de rage : « Maudit sois-tu, vain monde de rêves. Encore une fois, tu gâches mon plus beau moment. »

Adam devient ensuite un Romain du premier siècle, qui entend l'apôtre Pierre, puis un croisé dans Constantinople. Que sont devenus alors les enseignements de la primitive Eglise? L'amour chevaleresque est né. Mais quand Adam, sous le nom de Tancrède, va forcer le couvent où Eve, sous le nom d'Izaure, est enfermée pour accomplir un vœu, un squelette lui barre le chemin. « Monstre, qui es-tu? » dit Adam. « Celui que tu retrouveras dans chacun de tes baisers », dit le squelette.

Ainsi s'effondre le moyen âge. Les saintes croyances ont abouti aux querelles des hérétiques et aux bûchers. L'amour ne récolte que la douleur. Adam renonce à la lutte. Il est las, il demande le repos. « Je doute que ton esprit, cette force inquiète, te laisse reposer », dit Lucifer. Et en effet nous retrouvons Adam sous les traits de Képler, trompé par sa jeune épouse, — puis sous les traits de Danton, cette fois, avec une Eve à deux visages, tantôt jeune et fière aristocrate, tantôt mégère de la Liberté. L'une est belle, l'autre hideuse. Mais qu'elles se ressemblent étrangement!

Et toujours, après les grands rêves, leur réalisation, cette plate déception! Nous avons vu à Constantinople le christianisme devenu un concert d'injures. Nous voyons à Londres la liberté, vers 1830, devenue la concurrence. Plus de grandes passions, mais partout l'avidité, la soif de gain, les appétits misérables. Le tableau est d'ailleurs pittoresque, varié et amusant. Adam se réfugie dans un phalanstère. Mais même dans cette société idéale et uniforme, la vanité survit. L'art et la poésie sont exclus de la vie. Le savant qui conduit Adam traite avec mépris les ornements sculptés dans des âges anciens. « Partout des fleurs bizarres, des dessins fantastiques, ouvrage de main d'homme en vain gaspillé... Nos machines font tout cela dans la forme la plus simple et la plus pratique. Et ce qui assure la perfection de l'œuvre, c'est que l'ouvrier qui façonne une vis accomplit ce travail toute son existence. » On croirait lire le dernier roman de M. Bedel sur les communistes. L'esprit est humilié par la mécanique. On voit les grands hommes de tous les temps réduits à l'état de manœuvres et de surveillants des machines. On voit les enfants séparés de leurs mères, et la famille supprimée au nom de la science. On voit le couple soumis aux lois de l'eugénisme, déjà! « Adam, partons! » dit Lucifer. Ils s'enfuient jusqu'au delà de la terre. Ils voient enfin la dernière évolution de celle-ci. De tant de civilisations, il ne reste que la hutte de l'Esquimau, des superstitions imbéciles, des mœurs dégradées. Adam est las de voir l'avenir. Lucifer le réveille. Une dernière scène le réconcilie avec Dieu. « Pouvoir choisir entre le bien et le mal, quelle grâce infinie! » dit le chœur céleste. « Lutte et aie confiance », dit le Seigneur. « Celui qui s'efforce, nous pouvons le sauver », avaient dit les anges dans *Faust*. C'est que *Faust* est une philosophie. La *Tragédie de l'homme* est un cri de détresse.

HENRY BIDOU.

# NOUVELLES DU JOUR

## A l'Elysée

Le président de la République a reçu hier après-midi : M. Sauvé, ministre des postes, télégraphes et téléphones du Canada, qu'accompagnait M. Philippe Roy, ministre du Canada à Paris; le premier président de la cour d'appel de Poitiers; le premier président de la cour d'appel de Caen; le général commandant le 13e corps d'armée; l'attaché militaire français à Stockholm; M. Jean Hennessy, ancien ambassadeur de France.

A la fin de la journée, les membres du bureau de la presse de l'Est sont venus inviter M. Albert Lebrun au banquet qu'ils organiseront à Paris le 23 juin, à l'occasion de leur assemblée générale.

## A la présidence du Conseil

M. Gaston Doumergue, président du conseil, a reçu hier après-midi M. Spalaïkovitch, ministre de Yougoslavie.

## Les cabinets des ministres d'Etat

LE CABINET DE M. EDOUARD HERRIOT

M. Edouard Herriot, ministre d'Etat, qui s'est installé au ministère de la marine marchande, 3, place de Fontenoy, a constitué son cabinet de la façon suivante :

*Chef de cabinet* : M. Paul Haag.
*Chefs adjoints* : MM. Numa Cavalier et Burlet.
*Chef du secrétariat particulier* : M. Mandon.
*Secrétaire particulier* : M. Pichard.

LE CABINET DE M. ANDRÉ TARDIEU

M. André Tardieu, ministre d'Etat, qui s'est installé dans les locaux auparavant occupés par le ministre du budget, 93, rue de Rivoli, a constitué son cabinet de la façon suivante :

*Chef de cabinet* : M. Henri Moysset, ancien directeur du cabinet du président du conseil.
*Chefs adjoints* : M. Ivan Martin, auditeur au Conseil d'Etat; M. Jean Roussillon, sous-préfet de 1re classe.
*Chef du secrétariat particulier* : M. Lemoro.
*Attaché* : M. Albert Jourdan, bibliothécaire au ministère des travaux publics.

## L'anniversaire de la mort d'Aristide Briand

A l'occasion du deuxième anniversaire de la mort d'Aristide Briand, l'association de ses amis déposera des fleurs sur la tombe de l'apôtre de la paix, mercredi 7 mars. M. Louis Barthou, ministre des affaires étrangères, qui fut l'ami et le collaborateur de Briand pendant de longues années, présidera cette manifestation au nom du gouvernement.

Le rendez-vous des sociétaires, des délégués des anciens combattants et des associations pour la paix est fixé à 16 heures, aux abords du cimetière, à Cocherel. Des autocars partiront à 13 h. 30 de la place de la Concorde.

## Le cardinal Verdier est parti pour Rome

Le cardinal Verdier, archevêque de Paris, qui doit assister à Rome aux cérémonies de la canonisation de la bienheureuse Louise de Marillac, fondatrice de l'ordre des filles de la Charité, a quitté Paris hier, à 20 h. 25, par le Rome-Express.

## Légion d'honneur

**Ministère de la marine**

Est élevé à la dignité de grand officier :

Le docteur Charcot, de l'Académie des sciences, capitaine de frégate de réserve.

## Le congrès extraordinaire du parti radical et radical socialiste

Les représentants qualifiés du parti radical et radical socialiste ont tenu hier après-midi, rue de Valois, une réunion à l'issue de laquelle cette communication a été faite :

L'assemblée des présidents et secrétaires généraux des fédérations départementales du parti radical et radical socialiste, réunie avec le bureau du comité exécutif et les représentants des groupes parlementaires du parti au Sénat et à la Chambre, a confirmé la décision de convoquer un congrès national extraordinaire du parti, à Clermont-Ferrand, les 12 et 13 mai prochains.

Elle a chargé dès maintenant son bureau de suivre les travaux de la commission d'enquête et les opérations de la justice afin de prendre sans faiblesse ni retard les sanctions nécessaires.

D'autre part, elle a chargé un comité composé de 13 militants aussitôt désignés, des 9 présidents des commissions élues du parti et des présidents des groupes parlementaires de la Chambre et du Sénat de préparer, en vue du congrès, un programme d'action immédiate sur la réforme des institutions parlementaires et de l'Etat, sur les problèmes agricoles, économiques et financiers, sur le problème angoissant du chômage et de l'emploi de la jeunesse en vue de rendre possible, derrière le parti, le rassemblement de tous les républicains pour la défense et le perfectionnement du régime et la satisfaction des besoins essentiels de la nation et la sécurité aussi bien intérieure qu'extérieure du pays.

La réunion qui comprenait plus de 130 délégués des fédérations des groupes de la Chambre et du Sénat était présidée par M. Bender, sénateur du Rhône, assisté de M. Delthil, sénateur, de M. Chautemps, député, ancien président du conseil; de M. Leduc, président de la fédération de l'Aisne; de M. Perney, président de la fédération de la Seine et de M. Albert Milhaud, secrétaire général du parti.

L'ordre du jour a été voté à l'unanimité et la date a été fixée à une très grosse majorité.

Le comité chargé de préparer un programme d'action en vue du congrès de Clermont-Ferrand comprend comme représentant des sénateurs, M. Delthil; comme représentant des députés, M. Chautemps, et comme militants, MM. Dominique (Bouches-du-Rhône), Garnier (Yonne), Gudenet (Seine-et-Oise), Roche (Nord), Gaston Riou (Ardèche), Lieuter (Bouches-du-Rhône), Sennac (Seine-et-Oise), Kayser (Oise), Perney (Seine), Poisson (Seine-Inférieure), Douzet (Seine), Jules (Somme), Babb (Indre).

Après la réunion, M. Albert Milhaud a déclaré que la nécessité d'une trêve des partis n'avait pas un instant été discutée. Le secrétaire général a ajouté que tous les délégués présents ont fait confiance au gouvernement de M. Doumergue pour défendre les institutions républicaines et que si certains avaient espéré « renouveler le coup d'Angers », ils s'étaient lourdement trompés, car une telle opération sera impossible au congrès de Clermont-Ferrand.

**A propos d'une affiche**

Le bureau du comité exécutif du parti radical et radical socialiste, en date du 5 mars, a demandé au garde des sceaux de bien vouloir ouvrir une enquête « au sujet de l'affichage d'un prétendu fac-similé d'un chèque de 6,000,000 de francs remis par Stavisky à Bonnaure pour subventionner les candidats cartellistes, affichage ordonné par le centre de propagande des républicains nationaux ».

Le bureau se proposerait d'ailleurs de publier une lettre adressée le 18 avril 1932 à M. Besse, trésorier du parti radical par le comité électoral de Bonnaure, dans laquelle une subvention était au contraire demandée pour la candidature de celui-ci. Là, les chiffres étaient sensiblement plus bas, le quémandeur, sans fixer aucune somme, se bornant à rappeler que le parti radical avait, lors des élections précédentes, accordé une subvention de 3,000 francs au même comité.

## Au Cercle d'études politiques de l'Alliance démocratique

Sous les auspices du Cercle d'études politiques de l'Alliance démocratique à la salle des Hautes études sociales, M. Henry-Haye, député de Versailles, membre du comité directeur du mouvement républicain réformiste, a fait hier soir une conférence traitant de la réforme de nos institutions.

M. Henry-Haye s'est attaché à démontrer qu'il était urgent de procéder à la séparation des pouvoirs enchevêtrés.

Les réformes qu'il préconise sont de trois ordres : constitutionnelles, législatives et réglementaires. Il a suggéré la constitution d'une « cour suprême », qui mettrait la magistrature à l'abri des influences politiques. M. Henry-Haye a proposé, en outre, une réforme profonde des méthodes de travail du Parlement et la péréquation des circonscriptions législatives, en accordant, d'ailleurs, un pourcentage légèrement avantageux aux populations rurales numériquement plus fortes. Il a demandé que le mode d'élection des sénateurs soit modifié et que les membres de la haute Assemblée représentent plus équitablement le pays.

M. Henry-Haye voudrait aussi que le conseil national économique, réorganisé, ait un statut bien défini lui permettant, notamment, de prendre l'initiative des lois intéressant l'économie du pays et lui conférant le droit, au cas où il ne serait pas d'accord avec certaines lois d'initiative parlementaire, d'en exiger une deuxième lecture.

## A l'association France-Grande-Bretagne

Au nom de l'association France-Grande-Bretagne, dont M. Gaston Doumergue est président d'honneur, le marquis de Vogüé, président, a fait remettre au chef du gouvernement la note ci-après :

L'association France-Grande-Bretagne tient à renouveler à son éminent président d'honneur M. Gaston Doumergue, président du conseil, les assurances de son entier dévouement. Elle met en lui sa profonde confiance pour l'heureux accomplissement de la tâche qu'il a si noblement entreprise, en vue du bien du pays.

Les relations franco-britanniques, que France-Grande-Bretagne a pour mission de maintenir et de resserrer, sont un des éléments capitaux de l'œuvre gouvernementale. Ces relations, que rendent intangibles et sacrées d'héroïques souvenirs, peuvent, selon les périodes, prendre des formes différentes et même subir des crises successives. La crise d'ordre commercial, que d'imminentes négociations s'apprêtent à résoudre, préoccupe vivement l'association, et celle-ci espère ardemment que les deux gouvernements aborderont ces difficiles problèmes dans le meilleur esprit d'amitié mutuelle. En exprimant ces sentiments au gouvernement de la République, elle est en accord complet avec son association sœur, « The United Associations of Great Britain and France », placée sous la présidence de lord Derby, qui, de son côté, exprime au gouvernement britannique un vœu analogue.

L'une et l'autre association ont en effet la certitude absolue qu'il est de l'intérêt essentiel des deux pays de régler rapidement et selon l'équité les difficultés douanières qui se sont élevées entre la France et l'Angleterre pour leur dommage réciproque.

Ainsi qu'il est indiqué dans la note ci-dessus, une démarche semblable a été faite par lord Derby, au nom des « United Associations of Great Britain and France », auprès de M. Ramsay MacDonald.

## Le quatrième centenaire de la découverte du Canada

M. Arthur Sauvé, ministre des postes du gouvernement canadien, a été reçu par le comité France-Amérique. En réponse à l'allocution qui lui a été adressée par M. Charles Guernier, député de Saint-Malo, ancien ministre des postes, M. Arthur Sauvé a prononcé un discours dans lequel il a rappelé les sentiments de fidélité de ses compatriotes envers la France :

Le Canada, dit-il en terminant, célébrera en août le 4e centenaire de sa découverte. Français, Anglais, Canadiens, nous rappellerons le geste de François Ier envoyant vers l'Amérique le Malouin Jacques Cartier. Grâce à la collaboration de nos gouvernements respectifs, de nos sociétés nationales, et, en particulier, du comité France-Amérique, nous nous réunirons sur la pointe de Gaspé où l'illustre marin de Saint-Malo planta, le 24 juillet 1534, une croix aux armes de France, prenant ainsi possession du territoire où devait se produire le miracle canadien. Au nom du gouvernement du Canada, j'invite la France à nous envoyer de nombreux représentants, afin que cette célébration soit le fait de tous, impressionnante au possible et inoubliable.

Rappelons à ce propos que la commission exécutive du comité national français pour la célébration du centenaire de Jacques Cartier se compose de MM. André Gilbert, ministre de France; Etienne Gilson, professeur au Collège de France; Gabriel-Louis Jaray, maître des requêtes au Conseil d'Etat; le professeur Hartmann, de l'Académie de médecine; Me Olivier Jallu, délégué du conseil de l'ordre des avocats de Paris; du duc de Lévis-Mirepoix; du marquis de Créqui-Montfort; du marquis de Montcalm; du marquis de Rochambeau; de MM. Firmin Roz, directeur de la Maison canadienne; F. Strowski, de l'Institut; et du professeur Sergent, de l'Académie de médecine. M. Gabriel-Louis Jaray a été désigné comme président de la commission et le marquis de Créqui-Montfort comme trésorier.

# SOUSCRIPTION

## pour élever un monument à la mémoire du ROI ALBERT Ier

**DEUXIEME LISTE**

| | |
|---|---|
| « La Préservatrice » | 1.000 » |
| Stern, graveur | 500 » |
| M. Paul Claudel, ambassadeur de France | 400 » |
| M. Georges Cerf, 20 *bis*, r. Lafayette. | 100 » |
| M. et Mme Lucien Wolff | 100 » |
| M. Vallin, receveur des finances à Reims | 20 » |
| M. Henri Nelson | 50 » |
| M. Marcel Laurance | 20 » |
| Mme et M. Blondiaux, lieutenant-colonel en retraite | 20 » |
| Le docteur Edmond Sergent, directeur de l'institut Pasteur d'Algérie | 100 » |
| Mme Christian Durst | 100 » |
| M. Armand Lamberti, à Guiscard. | 20 » |
| M. Victor Degrange, expert en autographes | 50 » |
| M. R. Le Viguelloux, 7, rue Saint-Vincent-de-Paul | 25 » |
| M. Boucaumont, receveur de l'enregistrement en retraite | 10 » |
| M. et Mme Yves Sterlin-Elsen, à Anvers | 100 » |
| Un anonyme | 20 » |
| M. Auguste Chabert, 95, boulevard Beaumarchais | 20 » |
| Mme Beaudoux | 20 » |
| TOTAL | 2.675 » |
| Liste précédente | 27.690 » |
| TOTAL A CE JOUR | 30.365 » |

Cette somme sera versée au comité chargé de l'érection du monument dès sa constitution définitive.

*Journée parlementaire*

# LA CHAMBRE

## A la commission des finances

La commission des finances a décidé de donner un avis favorable, sous réserve de l'adoption d'un amendement de M. Ernest Lafont tendant à confier au ministère des finances le contrôle financier des caisses de crédit municipal et monts-de-piété, aux conclusions du rapport de M. Louis Rolland sur le projet de loi ayant pour objet de transférer à divers ministères les attributions du service du crédit.

La commission des finances a été ensuite appelée à discuter de diverses propositions de lois tendant à réglementer le commerce de détail dans les magasins dits « à prix unique ».

M. de Tinguy du Pouët a donné connaissance de son rapport, qui conclut à ne donner avis que sur l'article 6, qui, seul, a une portée fiscale.

M. Grisoni, rapporteur de la commission du commerce, a défendu les conclusions de cette commission, saisie pour le fond.

Après des observations de MM. Louis Dreyfus, Jules Moch, Julien Durand, Jacquier, rapporteur général, Ernest Lafont, la commission, sur la proposition de M. de Tinguy du Pouët, a décidé : 1° de donner un avis favorable à l'article 6 (texte de l'ancien article 7 *bis* de la loi de finances) qui soumet, avec des taux et des paliers spéciaux, les entreprises à prix unique à la taxe spéciale sur le chiffre d'affaires; 2° de donner un avis favorable à l'article 4 (vente des objets en paquets à des poids connus et en usage dans le commerce); 3° de faire les plus extrêmes réserves sur la teneur des autres articles. La commission a ensuite discuté, sur le rapport de M. Jacquier, rapporteur général, le projet de loi tendant à compléter l'article 32 de la loi du 31 mars 1932, qui a porté à 4 0/0 et 6 0/0 le taux de la taxe d'importation sur les produits semi-ouvrés et ouvrés.

M. Malvy a donné lecture d'une lettre du président du conseil et du ministre des finances, qui expose que le projet n'entraîne aucune perte de recettes immédiate. Le rapport de M. Jacquier concluant à la reprise du texte précédemment voté par la Chambre, en le mettant en harmonie avec la loi donnant au gouvernement les pleins pouvoirs en matière douanière, a été adopté.

Le projet de loi concernant la réorganisation de la Société hydroélectrique du Verdon a été ajourné, après intervention de M. Malvy, qui a fait observer que ce projet tombait sous le coup de l'article 70 de la loi du 28 février 1934.

La commission a adopté, sur rapport de M. Jacquier, le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1934, en conséquence de modifications apportées à la composition du gouvernement.

## La réforme électorale

La commission du suffrage universel a pris connaissance d'une motion de sa sous-commission chargée d'examiner la question de la réduction du nombre des députés. Par 12 voix contre 2, elle a décidé de s'opposer à la discussion immédiate de la proposition de M. Henry-Haye, tant parce qu'elle juge inopportune cette discussion dans les circonstances présentes que parce que ce texte préjuge le maintien du mode actuel de scrutin.

Sur la proposition de M. Georges Mandel, président, la commission a décidé de se saisir immédiatement de l'examen des diverses propositions de réforme électorale déposées.

## Autour de la « France mutualiste »

A la fin de la réunion de la commission des finances, qui, il y a quelques semaines, avait demandé des renseignements sur la gestion d'une des sociétés contrôlées par l'Etat, la *France mutualiste*, les commissaires ont été informés que le ministre du travail avait ouvert une enquête visant cette société, sur laquelle son attention a été particulièrement attirée.



# L'AFFAIRE STAVISKY

## LA RÉVOCATION DU SUBSTITUT HURLAUX

*Par décret du président de la République en date du 5 mars 1934, rendu sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, M. Hurlaux, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, est révoqué de ses fonctions.*

Telle est la nouvelle que le ministère de la justice communiquait hier en fin d'une journée qui avait été fertile en incidents. On devait apprendre par la suite que cette révocation avait donné lieu à une scène dramatique dans le cabinet du procureur général où M. Donat-Guigue avait convoqué, outre le substitut Hurlaux, M. Dreyfus, premier président de la cour d'appel, et les avocats généraux Cassagneau, Ducour et Lacour.

Auparavant, au cours de la matinée, une conférence avait réuni, place Vendôme, autour de M. Chéron, MM. Dreyfus et Donat-Guigue, et c'est là que la grave mesure frappant le substitut Hurlaux avait été décidée.

Que reprochait-on à M. Hurlaux ?

D'abord ses interventions officieuses en faveur de Stavisky, son intimité avec l'escroc, enfin et surtout une lettre découverte dans le dossier de Romagnino et dans laquelle M. Hurlaux s'adressant à son « grand ami » Alexandre sollicitait son intervention en sa faveur. Il l'assurait, en terminant, de « sa fidèle reconnaissance et de son entier dévouement ».

Hier, donc, le procureur général était chargé d'annoncer au substitut coupable sa révocation. L'entrevue fut dramatique au plus haut point. M. Hurlaux reconnut sans peine les fautes retenues contre lui et tenta une pénible explication.

A l'annonce de la mesure qui le frappait, le substitut, en proie à une vive exaltation, s'écria :

Le garde des sceaux me révoque, il révoquera un mort!

Et il fit mine de porter la main à sa poche. Déjà les magistrats présents avaient prévenu le geste et s'emparaient d'une petite boîte contenant un toxique par quoi le substitut avait l'intention de se donner la mort.

Calmé, M. Hurlaux consentit alors, sous la surveillance du docteur Paul, à se retirer dans une maison de santé où il restera quelques jours.

### La carrière de M. Hurlaux

M. Henri Hurlaux est né le 18 janvier 1869 à Saint-Claude (Jura). Le 2 août 1909, il fut nommé attaché à Besançon et devint juge suppléant rétribué à Grenoble le 23 janvier 1914, puis substitut à Louviers le 30 octobre 1917 et à Bourg le 24 avril 1920, d'où il passa à Troyes sur sa demande le 22 septembre 1921. Il fut nommé à Reims le 16 février 1923, puis, sur sa demande, à Versailles le 22 mai 1924, enfin substitut au parquet de la Seine le 5 mars 1926. Le 5 août 1929, il était décoré de la Légion d'honneur. L'an dernier, en décembre, après avoir été chef du cabinet de M. Dalimier, garde des sceaux, il était nommé à la cour d'appel comme substitut du procureur général.

Ajoutons que la carrière rapide de M. Hurlaux n'avait pas été sans soulever au Palais maintes critiques, notamment sa nomination de substitut du procureur général qui avait devancé de deux ans les délais normaux.

### Interrogatoire de Romagnino

Accompagné de son défenseur, Me Raymond Hubert, Gilbert Romagnino a été interrogé, hier après-midi, par M. Ordonneau, qui lui a fait expliquer comment il détenait les talons de chèques.

Le secrétaire de Stavisky a répondu en ces termes :

Le 24 décembre dernier, c'est-à-dire avant le départ de Stavisky, je présumais qu'on pouvait me reprocher d'avoir perçu des sommes importantes à l'aide de chèques à mon nom ou même au porteur, mais acquittés par moi. Alors j'ai demandé à Stavisky s'il pouvait me remettre les talons de ces chèques, ceux-ci constituant ma justification, puisque lesdits chèques doivent d'une façon générale ne porter sur leur talon que le mot « bureau ». Et ce mot démontrait que l'argent ne m'était pas destiné.

Stavisky me déclara qu'il avait brûlé, dans la cheminée de l'hôtel où il était descendu, la plus grosse partie des chèques? Mais il m'offrit de me remettre le reliquat, et c'est ce qu'il fit.

En possession de ces talons, je restais hésitant. Quand devais-je les produire? Evidemment, ils étaient ma justification, mais comme on ne paraissait pas devoir m'inquiéter, j'en conclus qu'il n'y avait donc pas lieu de les produire encore.

Et Romagnino qui, semble-t-il, remit par la suite les talons à un ami, conclut :

Arrêté le 28 février dernier, j'ai appris que mon ami avait cru bon de les transmettre à la justice; je tiens à déclarer ici que son geste avait certainement pour but de me rendre service. J'ai la plus entière confiance en cet ami; je m'explique aisément son initiative et je l'en remercie!

Le juge a ensuite fait préciser à l'inculpé l'emploi des fonds que ces chèques représentaient.

### M. Migeon chez le juge

M. Migeon dit « de Chattancourt » avait été, de son côté, convoqué chez M. Demay, juge d'instruction, et invité à préciser comment il se trouvait en possession des documents de Guiboud-Ribaud. M. Migeon a déclaré :

C'était quelques jours après la mort de M. Prince; mon cher ami Guiboud-Ribaud vint me voir et, ayant peur d'être cambriolé, me remit dans deux enveloppes cachetées et scellées des documents qui, m'expliqua-t-il, étaient sa justification. Il ne m'en dit pas davantage. Mais lorsque j'appris qu'il avait touché 700,000 francs, je lui en fis la remarque car c'était une grosse somme.

M. Guiboud-Ribaud me répondit que ce n'était pas pour lui qu'il avait touché cet argent, destiné à payer des notes pour la *Volonté*.

Et l'avocat, devant son ami, ouvrit la plus grande des deux enveloppes et en tira un talon de vingt-cinq chèques, lui en montrant un de 100,000 francs, au nom de « Pierre G..., la *Volonté* » :

Je fus convaincu, ajouta M. Migeon; mais lorsque j'appris que la commission d'enquête parlementaire réclamait les talons de chèques je dis à mon ami d'aller les restituer à cette commission. Et je lui rendis son enveloppe.

Mais il y avait la seconde, la plus petite, une enveloppe bordée de noir, et du format carte de visite. M. Migeon l'oublia, dit-il, dans son portefeuille, et c'est là qu'elle fut saisie par M. Demay. Elle contenait cinq épreuves photographiques d'un même talon de chèque portant ce mot : « Anatole ».

Le témoin n'a pu fournir aucune précision à ce sujet.

Après avoir donné ces explications, M. Migeon

---

**FEUILLETON DU Temps**

DU 7 MARS 1934

# LA MUSIQUE

**AUX GALERIES GEORGES PETIT : concert-démonstration d'ondes musicales Martenot.**

**AU CONSERVATOIRE : exercice public d'élèves de la classe d'ensemble instrumental de M. Charles Tournemire.**

Notre art lyrique se transforme peu à peu avec le monde qui change. Après s'être servis d'instruments rudimentaires, aux sonorités courtes et étouffées, progressivement améliorés par l'ingéniosité des hommes, voici que nos compositeurs ont maintenant à leur disposition des orgues aériennes. Ils peuvent, désormais, s'exprimer avec les voix formidables et mystérieuses des espaces. Les forces et les harmonies éternelles de la nature, qu'on ignorait jusqu'ici, viennent à nous, conquises, soumises. Nos musiciens sauront-ils traduire leurs inspirations avec les gammes infinies répandues dans le ciel ?

Il y a environ six ans, je vous ai signalé l'invention de M. Maurice Martenot, qu'on venait de nous présenter à l'Opéra. Le jeune et méritant ingénieur était alors arrivé à capter, démêler et